

Courrier de Tourcoing

JOURNAL REPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS : 6 mois fr. 2.50
 un an fr. 5.00
 Département et Etranger : le port en sus

Rédaction & Administration
 1^{ère}, Rue de Renaux, TOURCOING

INSERCTIONS : Annonces . . . la ligne, 15 cent.
 Réclames . . . id. 40 cent.
 Demandes d'emploi : id. 10 cent.

LE COURRIER DE TOURCOING est en vente :

au Débit de tabacs, Grand'Place
 au Débit de tabacs, rue de la Cloche, 31.

chez M. Duquennoy, débitant de tabacs, rue d'Anvers.

chez M. Cyrille Vannesbus Libraire, rue de la Dime.

chez M. Emile Vannesbus, Libraire 1^{er} et du Midi.

Aux Bibliothèques de la Gare (Intérieur et extérieur).

A L'AMI LECTEUR

Dans notre « deux pays », par le Premier de l'An qui va courir, il ne nous reste plus guère à nous offrir entre nous, en guise d'attribution à la mode, que des fiches, mais je voudrais que celles-ci fussent, du moins, de consolation.

Réagissons-nous donc, et, faisant contra à mauvaise fortune politique bon cœur, contentons-nous du sort de la sauterie qui désite à la couronne : « Souviens-toi que nous sommes eurs, au service du même maître. — Moi, ta sœur ? Alors que fais-tu là-bas, dans la poussière ? — Ne le vois-tu pas ? Te l'as-tu à rester en haut dans l'air pur et le soleil ! »

C'est, en effet, bien à nous, les sardines, à ne pas trop agiter la poussière d'en bas pour que l'air où, là-haut, s'élève aux yeux du Monde la couronne murale de la France symbolique reste de par azur. Continuer à la voir, comme aux beaux jours, luire dans le soleil, n'est-ce pas, après tout, l'essentiel et par quoi nous consolons des mécomptes, des injustices, des violences et des couleuvres sur lesquelles nous marchons tous les jours ?

D'ailleurs, malgré tout ce qu'elle a fait pour déshonorer la façade de la République et rendre la maison inhabitable à certains, la faction sans nom, dans son hypocrisie esprit de destruction, n'y a pas encore supprimé assez de confort moral pour que nous dépassions d'y respirer enfin à l'aise.

Car al nous avons bien des torts qu'il faut nous avouer et si notre indifférence et notre mollesse ont fait l'impudence et la force de nos maîtres de passage, il ne dépend que de nous de reprendre, à l'occasion, le balai par le manche.

C'est même, pour cette année, ami lecteur, le seul souhait que le Courrier de Tourcoing veuille vous faire.

INFORMATIONS

— Vendredi, le Sénat a adopté la modification introduite par le Sénat dans le texte du projet de M. Prévost relatif à l'institution de concours pour la nomination des juges de paix. Le Sénat a également adopté, comme projet de loi, un projet de loi relatif à la réglementation du travail des mineurs, et a également adopté, comme projet de loi, un projet de loi relatif à la réglementation du travail des mineurs, et a également adopté, comme projet de loi, un projet de loi relatif à la réglementation du travail des mineurs.

des conditions de retraite du personnel des chemins de fer français. L'honorable sénateur avait déposé un ordre du jour invitant le gouvernement à se mettre d'accord avec la Commission sénatoriale pour que ce projet soit déposé au Sénat et soit discuté au début de la prochaine session. Avant les applications du ministre des Travaux Publics et ses engagements formels de hâter une solution, l'ordre du jour proposé a été retiré.

— Mardi, après avoir voté un certain nombre de crédits supplémentaires, notamment, et à l'ensemble, 5 millions pour les dépenses maritimes en Extrême-Orient, et 9 millions pour la liquidation de la pension de retraite des instituteurs, Le Sénat a repris la discussion de l'addition à l'article 143 du Code de Commerce qui stipule que le transporteur est responsable de la perte et des avaries des objets qui lui sont confiés.

— Mercredi, la Chambre a tenu deux séances. A la fin de la matinée, elle a continué la discussion du projet de loi sur les fraudes à l'importation. Le soir on a repris la discussion du budget de l'Agriculture. Cinq projets sur la protection des petits océans ont été renvoyés à la Commission.

— Jeudi, encore deux séances : le matin, les fraudes alimentaires ; le soir, le budget de l'Agriculture. Au chapitre 6, une augmentation de 600.000 sur les subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles a été votée.

— Vendredi, dans sa séance du matin, la Chambre a adopté la création de la caisse de pension des anciens députés, elle sera alimentée par une cotisation mensuelle de 15 fr. prélevée sur l'indemnité de chaque député et par les dons et legs. Mardi matin, elle a continué la discussion du monopole des pompes funèbres.

— Samedi, après avoir ajourné la suite de la discussion du budget de l'Agriculture à mardi, la Chambre a décidé de suspendre jusqu'à la rentrée la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

— Le Sénat a repris ses séances ce mardi, elle les a consacrées à la discussion du projet sur le monopole des pompes funèbres qu'elle a voté d'adhérer dans son ensemble par 323 voix contre 231.

— Dimanche on a lieu, dans les Pyrénées-Orientales, une élection pour remplacer M. D'Arles sénateur radical décédé. C'est M. Pans, député radical-socialiste qui a été élu.

— Lundi, M. Bonard, juge d'instruction a procédé, dans le cabinet de travail de M. Syveton à la reconstruction de M. D. Des perquisitions ont été ensuite opérées chez M. le docteur Tholmer et chez M. Léonard.

M. Jules Ménérier, ancien président de l'Association des députés de la Seine, a été nommé directeur de la députation par M. Syveton dans une séance de cette ville.

— Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt qui détermine d'une façon très intéressante qu'il doit être, en matière électorale, le rôle des fonctionnaires. Il a considéré, en effet, comme vivant une élection au Conseil général le fait de la publication d'une affiche où le candidat élu avait été reconnu élu par le juge d'après le recensement de l'inscription, et un instituteur, tous ces fonctionnaires ayant fait suivre leur nom de l'indication de leur qualité. L'arrêt porte que ce fait constitue, de la part de ces fonctionnaires, un acte de pression et est à ce titre, nul, annulé l'élection.

— Une nouvelle loi emprunte toute sa gravité à l'urgence préalable à l'exécution de la loi spéciale française auprès du Sultan de Maroc, nous fait savoir que le sultan a décidé de renvoyer tous les Européens attachés à la Cour chérifienne sans même en excepter la mission militaire française. Cette attitude, des plus méprisables en ce moment a provoqué une protestation des plus énergiques de la part du gouvernement. Attendez la suite.

— La Commission internationale qui est appelée à se prononcer sur le malheureux incident de Digne-Buxet, tient régulièrement ses séances dans les salons du quai d'Orsay mis à sa disposition. Elle se compose de cinq membres : russe, anglais, autrichien, américain et français. C'est l'amiral français, M. Fournier, qui préside ces réunions. M. le capitaine Gledo qui est chargé de presser pour demander l'expédition d'une 3^{ème} escadre dans le Pacifique et que la rigueur du fait l'oblige à se joindre, à une reddition, est un des principaux témoins russes.

l'Aude, la Giroude, la Gard, les Pyrénées orientales, l'Indre-et-Loire.

Pour le régime la récolte dernière est estimée à 133 850.000 hectolitres au lieu de 45.056.361 en 1903.

— On mande d'Autriche qu'on vient d'ouvrir, sur le chemin de fer de Tulle la nouvelle courraie Lobl à l'épreuve des ballons. D'une épaisseur de 12 millimètres, elle n'a pu être posée à cent pas. L'épave a eu lieu de plusieurs des attachés militaires étrangers. La Russie saurait déjà négocier pour s'assurer un approvisionnement indéfini de cette courraie.

— Les journaux russes accueillent avec enthousiasme le projet de loi sur le projet de loi soumis au comité ministériel et tendant à améliorer l'ordre public. Certains d'entre eux le comparent à l'ukase qui, en 1891, donna la liberté aux paysans russes.

Rien à signaler de la part d'Extrême-Orient. A Tokio, des préparatifs très étendus sont en voie d'exécution. Des renforts considérables seront envoyés au maréchal Oyama.

L'empereur du Japon a adressé à l'amiral Togo un message pour le féliciter de ses opérations navales qu'il dirige avec tant de succès depuis plus de dix mois.

Une heureuse famille

Edgard est un psychologue doublé d'un humoriste.

Quand il n'était encore que le chef de cabinet de Grand Maître de l'Université, son premier avènement ministériel de son papa, il avait pour principe, car si ses principes ne sont pas ceux de tout le monde, il y en a tout même d'une certaine façon, — il était, dis-je, pour principe de refuser tout, quel que fût d'ailleurs le crédit du solliciteur. Les palmes académiques qu'on venait tout exprès lui demander. Il estimait, en effet, qu'il fallait être tombé au-dessous de tout et qu'il fallait la paralysie générale pour attacher cette importance à la balaille. Mais que, sur le vu de la porte, au moment de l'Adieu cher la solliciteur malin ajoutait un air détaché : « Ah ! j'oubliais !... La petite chose, vous savez bien, qui est si jolie, mort d'avis d'épingler du violet à son corset. D'après ? Si cependant vous y voyez le moindre inconvénient... » Et les palmes étaient sûres, quel que fût le sujet. C'est la manière. Aimez ceux qui sont au courant et qui ont jadis connu M. Edgard Combes, rue de Grenelle, ne se font-ils point faits de l'employer quand ils vont le relancer maintenant place Beauvau.

Elle réussit toujours.

Ainsi comment pourrait-on leire un grief, à un homme qui professe et si piquant mépris pour les « boches de la valetie », de les prodiguer dans sa maison et de récompenser du ruban de l'admission, l'œuvre pour l'œuvre, et l'horrible grappe du cou, lorsqu'il la trouve à son service ?

M. Edgard Combes a, sur surplus, le culte de la vertu domestique et il la pratique. En son for intérieur, le psychologue doublé d'un humoriste est encore triplé d'un grand modèle.

Mais prima aucti caritas, quand il s'agit de choses sérieuses. Notre Edgard s'est d'abord occupé de s'assurer, aussi consciencieusement que possible, la santé de sa femme et de ses enfants en ce bas monde. Préfet de son ménage de 300 classes par où il s'y en a pas de quatrièmes, il s'est vu bombarder du coup secrétaire général du ministère de l'Intérieur, aux appointements coquets de 30.000 fr. pour en parler que de ce qui se voit. Mais ce n'était pas assez, il fallait songer à la paire où l'on pouvait mordre de soie. Il y a trois mois, si on se fit nommer conseiller d'Etat par décret claudin sin qu'on a sorti que nos jours-ci à la suite de questions indécises qu'on a posé à la Chambre. Il n'a jamais été installé dans cette dernière fonction. Cependant, s'il n'en a pas encore rempli la charge, il n'en a pas moins touché les 16.000 fr. — in partibus — qu'elle comporte d'émoluments annuels. Et n'est ainsi qu'il s'est constitué un double traitement de 30.000 fr. d'une part, de 16.000 de l'autre : un total 46.000 fr. !

Janais, lorsqu'il était à Monté, et il y a peu de temps encore, le secrétaire général de son beau-père, M. Jossier, s'est été rêver une pareille subsistance. La fortune de son beau-père a d'ailleurs suivi celle de la famille. Après avoir longtemps traîné dans les situations administratives inférieures et être arrivé péniblement à décrocher la préfecture de la Lozère, M. Jossier a en la bonne idée d'entrer dans les trésoreries. Dans cette carrière-là, il a marché avec des bottes de sept livres : Le Pay (31.033 fr.) ; Le Roche-au-Yeu (34.972 fr.) ; le 1^{er} janvier 1903, pour ses trébuchets, Nancy (37.869 fr.) et voilà que, pour ses déboursés de cette année, il va être pourvu de la sous-préfecture générale de Valenciennes dont le rapport est est de 51 587 fr. négatifs les centimes. Ainsi en bon M. Jossier se proclame-t-il très heureux, lui, d'avoir eu grand.

Et M. Combes, le petit père ? Oh ! il n'est pas à plaindre non plus : 9.000 fr. comme sénateur, 60.000 fr. comme ministre et les voitures dont le général est le privilège du président de Conseil.

En somme, voilà une congrégation laïque ou trois personnes : le père, le fils et le beau-père à qui la République, bonne princesse, assure un sort annuel de 169.600 fr. sans compter les revenus-bons. Il est vrai que c'est pour son propre bien et pour le nôtre et tout plus pour nous, si nous n'appréhensions pas tout notre bonheur. Néanmoins, il est peut-être permis de faire remarquer sans murmure d'ailleurs, qu'elles sont quelques-unes de familles en France toutes prêtes à se faire souffrir à ce prix là pour la chose publique !

Georges LAURENCE.

LE NOUVEL AN

A travers les âges et les pays

• Au gal, l'au cent ! — De Bretagne en Alsace. — La tradition et le pittoresque au pays de l'ami Fritz — Dans les pays à la mode : chez nos amis les Russes et au Japon. — Le Premier de l'An Chinois : une cérémonie orientale.

• Au gal, l'au cent ! proclame le chef des druides en levant sa faucille d'or qui avait de détecher du chêne la plante sacrée. C'était la symphonie en blanc, depuis la tête cheue du vieux père gaulois drapé en blanc dans le Gottement blanc de sa tunique jusqu'à la toile immaculée tendue, par les jeunes druidesses en robe blanche, pour recevoir le gui aux blancs a saies et jusqu'à tapis de neige qui foulait les sandales de boules. Par ci par là, quelques tons de verdure, l'or de la faucille et des amoncelles charbonnées des pressées d'Amérique, le bleu de l'eau vive et le bleu du ciel.

On cueille toujours la qui porte-bonheur et dans les serpages, garçons et filles tout encore à la maison, ces jours-ci, en bandes joyeuses et en chantant :

• Filles et garç de Bretagne,
 Voici le jour
 D'aller cueillir dans la campagne
 Le gui d'amour.

Mais, de toutes les anciennes provinces françaises, c'est l'Alsace qui avait le mieux conservé, dans leur caractère pittoresque, les vieilles traditions du paysan. Dans chaque localité, la fête avait son cachet particulier, bien différent à Mulhouse de celui de Strasbourg, à Ribeauvillé de celui de Colmar, au village, le coup d'œil était encore plus agité par la veste bleue et le rouge du costume paysan qui tranchait sur la redingote marron et le chapeau à cotons de l'ami Fritz arboré par les bourgeois de l'endroit. Un de nos amis confidés, situation dans l'âme, Charles Lezay, a conservé toute l'émotion de ce souvenir et il a écrit à ce sujet :

« Pas plus à Séville qu'à Nice. A Florence qu'à Amsterdam, j'ai retrouvé l'impression radieuse et profonde que m'avait laissé l'image antique du jour de l'An en Alsace. « C'était, bien entendu, avant la guerre. La neige couvrait les toits et les rues, où glissaient les traîneaux. L'ill et le cadet de la Mare au Rhin étaient gelés. Tout petit bambin, nous étions convertis de manteaux et collés de boules de loutre, et, tout bourgeois d'air courir par la foule endimanchée des pêcheurs d'Osier-Rhin, des soldats, des braves bourgeois qu'Erickmann-Chatrin a immortalisés, nous allions souhaiter à nos amis et à nos parents la "bonne année : Gross Neujahr ! »

Pasons maintenant aux pays si tristement à la mode sur lesquels la Guerre attire plus particulièrement la curiosité universelle. Cher nos amis les Russes la fête du Premier de l'An a un caractère militaire et religieux. L'armée est passée ou revue sur le Néva dont la glace est transformée, à cette époque, en un carreaux bonhardier artificiel où l'on a planté deux rangées continues de espèces géométriques de fleurs en papier ; de lotu en loin se dressent même des candélabres à gaz. Avant de commencer le service, le czar, suivi du clergé orthodoxe dont il est le grand pontife, béat les eaux du fleuve dont le ruban d'argent se prolonge entre des palais aux façades rouges, se détachant étrangement sur le neige et le gris.

On festoie, on danse, le champagne coule à flots, et c'est à peu près tout.

Au Japon, la fête à son caractère plus poétique et plus durable. Elle se continue, en effet, pendant plusieurs jours. Les maisons sont ornées de branches de verdure et, dès le premier matin, vides des plus riches toiles qui constituent leur luxe et leur confort, les Japonais, après une première station au temple prochain, commencent les visites sans fin parents, sans amis, sans connaissances et sans de cadeaux : le plus souvent sans motifs de loi, plus ou moins précieuses, au nom du donateur et conformément à des usages et à quelques morceaux de chair d'ours à un gros coquillage roussissant à nos a Salin-

Jacques — qui rappelle la puissance des acrobates dont elle faisait la principale nourriture. Dans les maisons qui ont un service de domestiques, ceux-ci reçoivent les cadeaux et prennent note des visites.

La promesse est faite, le vœu venant, dans les maisons de thé que l'on a vu se multiplier après s'être attardé tout le long des boutiques, établis provisoires et comme des baraquons des boutiques et où l'on vend de tout : journaux, éditions, bonbons, à la lueur des lanternes.

C'est en somme, beaucoup comme chez nous, sauf que la même petite fête se répète plusieurs jours de suite.

En Chine, durant toute la nuit qui précède le premier de l'an, les feux, envahissent les rues, des lanternes à la main, des deux côtés et les livres à nos véritables sarabandes.

A minuit tapant, tout le monde se met à table. Très sobre d'ordinaire, le Chinois se livre à une orgie de bouteille et de bonheurs qui dure deux jours presque sans discontinuer, et qui rappelle les saturnales antiques ou, plus près, les Terribles flamands. Il n'y manque qu'un Ténier pour en rendre les scènes plutôt réalistes.

Marcel FRANCE.

REVUE POLITIQUE

La session close, la politique de « bloc » se traitait par le soleil, mais elle pourrait se réaliser, une seule, celle d'un système provisoire qui sera certainement accompagné d'un ou de plusieurs autres.

Depuis certaine interpellation de M. Millerand, pour avoir démontré clair comme le jour la faillite de M. Combes et de son majorité à tous leurs engagements de réformes qui était leur seule raison d'être, avait mis le ministère et le régime actuel à deux doigts de leur perte, M. Combes et la majorité avaient compris qu'il était temps d'avoir l'air, tout au moins, de faire quelque chose.

Aussi s'est-on récrié sur toutes sortes de projets si impraticables et maladroits et ennobles qu'il était impossible d'un dégrader au nom du métier. Le Chambre semblait littéralement avoir le feu quelque part, tant elle se moule affirmer. Elle multiplia les séances, supprime le chômage public du mercredi et du samedi, et s'occupait pour tout dire, de la réforme des députés, au travail parlementaire du tribunal, une brague nette et bien établie ; s'il imaginait même ses finances exécutées de main de gant, ne vient, où le président se trouve toujours seul en tête à tête avec cinq ou six députés âgés à leur base et les bureaux qui l'ont la foule. Elle est en sa base sur Paillet, l'impôt sur le budget, le budget sur la fraude des décrets d'appointements, la fraude des décrets d'appointements, le monopole des pompes funèbres, le monopole des députés qu'elle se garde bien, par exemple, d'oublier. D' cette œuvre législative, qu'est-ce que l'Etat ? La majorité a tout les Augustes ? Mais, tantis qu'on pénétrait sur place, il y a pourtant quelque chose qui a marché : le deuxième provisoire, une faillite de plus !

Cependant cette impossibilité agitée a-t-elle trompé personne. Néanmoins, l'electeur français a Falli ouvert et le bon, comme disait le capitaine de Piton.

Le « bloc », pris en défaut, rejette enfantine-ment la responsabilité de cet avortement sur le voisin, l'opposition qui a trop interpellé. Mais, si on a tant interpellé hors de la scène consacrée du vendredi, à qui les tests ? Demandés à son ami du gouvernement, M. C. Combes qui vous répondra qu'elle est à celui-ci, qui a organisé et mené l'obstruction de vendredi avec l'interminable discussion de l'interpellation sur les grèves de Marseille.

Et puis, si l'opposition a tant interpellé sur la démission, à qui encore la faute, après un ministère et à son complice qui ont été le monarque-départ, garanti par le Grand-Orient, à la hant ar d'une institution gouvernementale !

Les responsabilités ne sont pas à dépecher. C'est M. Combes qui a encore une fois, préparé et organisé la faillite avec nos roulements courtois dont on lui a fait honneur et dont tout le monde s'est félicité au bout de lui. C'est lui qui a tenu le gouvernement, en l'absence de son ministre des Finances comblé à la chambre, et de même avec la majorité, a intervenu dans l'ordre du jour l'impôt sur le revenu, au travers du budget, de façon à bouleverser tout le travail parlementaire et à s'obstiner sur rien, tout ce paraissait tout entreprendre.

Voilà le vrole cours du Sénat de la session. Il est vrai que si le ministère n'a mené à terme aucune des affaires publiques qu'il s'est données le jour, il n'a, en revanche, admirablement réussi l'affaire Syveton. Mais, dans celle-là aussi, on s'en va par voir clair.